

# **RAPPORT ANNUEL CONSULTATION ET LIAISON EN MATIÈRE DE SANTÉ – NORD**

**Numéro de l'ICD et année financière :** HC-P080 (2023-2024)

**NOTE:** Ce document présente les exigences en matière de rapports pour l'ICD no HC-P080. Il ne s'agit pas d'un modèle de rapport ni d'un outil de collecte de données. Le cas échéant, les modèles de rapport, les guides et les outils de collecte de données qui vous aideront à respecter vos exigences en matière de rapports vous seront fournis par votre bureau régional. Veuillez communiquer avec votre [bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n'avez pas reçu de copie des documents, ou si vous avez des questions ou besoin d'aide.

## **Exigences du programme en matière de rapports :**

Le Conseil des Premières nations du Yukon doit présenter le rapport annuel sur la participation et la recherche en santé relativement aux activités complétées pour la Commission de la santé et du développement social des Premières Nations du Yukon. Le rapport annuel doit comprendre une description détaillée des activités connexes, par exemple le nombre de réunions, les collectivités des Premières Nations présentes, les sujets abordés et les priorités définies.